

MINISTERE DES TRANSPORTS

**PROJET DE CONSTRUCTION DE LA
LIGNE 1 DU METRO D'ABIDJAN**

**COMITE DE SUIVI DU PLAN D'ACTION
DE REINSTALLATION**

LE PRESIDENT

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail

Abidjan, le**31 MARS 2023**.....

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) des personnes affectées par le projet de la Ligne 1 du Métro d'Abidjan, le Ministère des Transports et le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme portent à la connaissance des populations impactées, la reprise effective des opérations de démolition des bâtis depuis ce lundi 27 mars 2023, dans la commune d'Anyama et s'étendra à l'ensemble des communes traversées par le projet.

A cette fin, les populations impactées n'ayant pas encore négocié leur indemnisation, sont priées de bien vouloir le faire à la Cellule d'Exécution du Plan d'Action et de Réinstallation (CE-PAR) sise au Plateau (Ex-dispensaire de la RAN), Tél : 01 51 90 03 21, dès publication du présent communiqué.



Moustapha CISSE

Arrêté Interministériel N°105/MT/MEMD/MIS/MEF/MSEDD/MIE/MCLAU/SEPMBPE du 20 Février 2018

SIÈGE : 1, Rue Chemin de Fer - 16 B.P. 1415 Abidjan 16 - Tel. : 27.20.21.25.78 – Cel : 01.42.69.41.16

Email : cepar.l1metroabj@gmail.com